

Support

Révision de l'OChim et adoption de la classification CLP/GHS en Suisse

Classification, étiquetage et emballage selon le système global harmonisé

Quels sont les changements dans l'ordonnance OChim ?

La dernière révision de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) est entrée en vigueur en date du 1.7.2015. Cette version se réfère pour une grande part au droit européen, en particulier au règlement CLP (CE1272/2008). C'est ainsi que les règles de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques selon le système GHS sont désormais en vigueur en Suisse.

Le système GHS

Il s'agit d'une norme internationale pour la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques.

Motifs pour adopter la classification GHS

1. Faciliter le commerce global des produits chimiques.
2. Améliorer la communication transfrontalière concernant les propriétés dangereuses des produits chimiques.

Changements principaux

Les anciens symboles de danger sont remplacés par des pictogrammes de danger.

Les phrases de risque (R) laissent la place à des phrases de danger (H) groupées selon le type de dangers (physique, toxicologique, éco-toxicologique).

Enfin les phrases de sécurité (S) sont remplacées par les conseils de prudence (P) afin d'assurer une manipulation

sûre des produits chimiques (équipement de protection, entreposage, élimination, comportement en cas d'accident).

Ancien : DSD	Nouveau : GHS
	
Symboles de danger	Pictogrammes de danger
Description du danger	Mention d'avertissement
Phrases R	Phrases H/EUH
Phrases S	Phrases P
Changements dans l'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> • Etiquettes • Feuilles de sécurité • Analyse des dangers • Description des dangers • Procédures de travail 	

Délais d'application en Suisse

L'étiquetage des produits chimiques ainsi que la mise à jour des feuilles de sécurité selon le système GHS doivent être effectués dans les délais suivants :

Type de produit chimique	Délais d'application GHS
Substances uniques	01.12.2012 (système DSD toléré jusqu'au 30.11.2014)*
Mélanges	01.06.2015 (système DSD toléré jusqu'au 31.05.2017)*

La classification selon les deux systèmes (DSD et GHS) n'est plus nécessaire à partir du 01.06.2015. *pour les produits chimiques déjà en stock

Délais d'application dans la UE

La normalisation des réglementations mondiales selon le système CLP/GHS a débuté en 2009. Le délai pour mettre en œuvre cette nouvelle réglementation dans la Union Européenne a été fixé au 1 décembre 2010 pour les substances uniques et au 1 juin 2015 pour les mélanges.

Les mélanges qui ont été classés, étiquetés et emballés selon le système DSD avant le 1.6.2015 peuvent encore être vendus jusqu'au 31.5.2017.

Les personnes intéressées à un changement dans leur entreprise peuvent s'adresser à notre partenaire Neosys AG.

► www.neosys.ch

Dispositions prises par Thommen-Furler AG

Thommen-Furler AG a déjà implémenté le nouveau système GHS de classification, d'étiquetage et d'emballage dans le courant de l'année 2012. Nous vous conseillons les services de la compagnie Neosys AG si vous deviez également effectuer un changement vers le nouveau système CLP/GHS au sein de votre entreprise. Neosys AG vous propose les prestations suivantes :

- Préparation et révision de feuilles de sécurité et d'étiquettes
- Analyse des dangers
- Formation de vos collaborateurs et de toute personne responsable des produits chimiques
- Elaboration de procédures de travail pour les produits dangereux (versions simplifiées des feuilles de sécurité, fiches techniques par groupes de produits)

Informations en Suisse

Allemand: www.seco.admin.ch/ghs
www.chemsuisse.ch
 Français: www.inrs.fr
 Italien: www.phi-science.com

Thommen-Furler AG

Hauptsitz

Industriestrasse 10
CH-3295 Rütli b. Büren

T 032 352 08 00
F 032 352 08 08

Zweigniederlassung

Hauptstrasse 9/11
CH-4417 Ziefen

T 061 935 90 50
F 061 931 27 24

Succursale

Combe des moulins 21
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

T 032 967 87 07
F 032 967 87 09

info@thommen-furler.ch
www.thommen-furler.ch